Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **5 novembre 2026**,

L'an deux mille vingt-six, le **cinq** du mois de **novembre** à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 30 octobre 2026 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : Mme Françoise ROUSSEL - M. Benoît CHAUVEAU - Mme Sandra TIXIER-MAUDRY – M. TISSIER Christophe - M. Yannis BONNET – Mme Martine LEROY - M. Frédéric CASSERA - Mme Josiane BAROCHE-LAFFRAT - M. Bruno HERNANDO - Mme Christel SOULOY - M. Christophe GUIGNEMENT - M. Xavier COLONEL - Mme Caroline FREGEAI - M. Raymond VANDARD - Mme Isabelle DENIS - Mme Marie-Christine COUSIN – Mme Agathe PERNOLLET - M. Sébastien MURAT - M. Gervais MARS - M. Bernard GILOT - M. Patrick BONDEUX - Mme Corinne SERRE – M. Thierry BEAUVAIS - M. Pascal KNOPP - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Manuel MICHEL - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Isabelle RAMEAU – M. Nicolas VANNIER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Raphael PLANTIER - M. Mickael SAMSON - M. Sylvain COINTAT - M. Eric DELLAMAGGIORE

Membres excusés : M. Eric CASTILLE - Mme Frédérique FOURNO - M. Anthony GUIMARD - M. Hicham BOUJLILAT - M. Michel VENEAU - M. Marc MALEZIEUX-DEHON - Mme Anne-Marie CHENE - M. Christian ETIENNE

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :
Mme Béatrice LAMOUROUX remplacé par M. Stéphane LAFRANCHISE

Membres ayant donné pouvoir :
M. Patrick RAPEAU à Mme Marie-Christine COUSIN
Mme Anne-Marie COQUERY à M. Bruno HERNANDO
M. Patrick PONSONNAILLE à Mme Martine LEROY
M. Denis REBY à M. Yannis BONNET
Mme Christine GUIBLIN à M. Frédéric CASSERA
Mme Carole TABBAGH-GRUAU à M. Christophe GUIGNEMENT
M. Bertrand FLANDIN à M. Christophe TISSIER
M. Yves RAVET à Mme Sandra TIXIER-MAUDRY

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 53.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. TISSIER** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2026/05-11/10

Modalités de financement du service Prévention, Collecte et Traitement des déchets

Pour mémoire, en mars 2023 l'organisation suivante avait été retenue pour la collecte des déchets :

- **Ordures ménagères** : collecte en porte-à-porte selon la fréquence C 1 uniquement pour l'hypercentre de Cosne et les zones collectives (quartier St-Laurent et HLM Donzy) C0.5 pour le reste du territoire
- **Matériaux recyclables** : collecte en porte-à-porte multi-matériaux en sac selon la fréquence C 1 uniquement pour l'hypercentre de Cosne et les zones collectives (quartier St-Laurent et HLM Donzy) C0.5 pour le reste du territoire – Collecte du verre en point d'apport volontaire
- **Déchèterie** : accès sans limitation de passages aux 3 déchèteries du territoire
- **Biodéchets** : mise à disposition de composteurs individuels et collectifs
- **Financement du service** : TEOMi

En septembre 2025, il avait été acté de rester en TEOM classique pour l'année 2026.

A ce jour, l'ensemble du travail préparatoire n'a pas été réalisé pour pouvoir mettre en place une TEOMi dès le 1er janvier 2027.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** un financement du service par la TEOM,
- **DONNE** pouvoir au Président ou à son représentant, pour prendre toutes mesures d'exécution liées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers : 53
Présents : 37
Pouvoirs : 8
Votants : 45
Pour : 45
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

COMMUNAUTÉ de COMMUNES CŒUR DE LOIRE NIÈVRE

M. Christophe TISSIER,
secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 12/11/2026
ID : 058-200067916-20261105-2026_05_11_10-DE